



Carghese
CASA CUMUNA

Formulaire d'inscription à la cantine – Année scolaire 2024/2025

Sous réserve des places disponibles.

Ce document est à envoyer à l'adresse mairie@cargese.corsica, dûment complété et **IMPERATIVEMENT** avant le **31 JUILLET 2024**. Il conviendra de composer le 04 95 27 28 21 si la transmission du document par voie électronique est impossible.

ENFANT – REMPLIR UN DOCUMENT PAR ENFANT

Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	Classe :

PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Profession :	Profession :
Tel :	Tel :
E-mail :	E-mail :

ADRESSE D'ENVOI DES FACTURES

Nom et prénom :
Adresse :

PERIODES ET JOURS D'INSCRIPTION (COCHER LES CASES)

Toutes les périodes scolaires sont à renseigner	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 03 septembre 2024 au 18 octobre 2024 inclus				
Du 04 novembre 2024 au 20 décembre 2024 inclus				
Du 06 janvier 2025 au 14 février 2025 inclus				
Du 03 mars 2025 au 11 avril 2025 inclus				
Du 28 avril 2025 au 04 juillet 2025 inclus				

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Prélèvement automatique : oui (fournir un IBAN) non

ALLERGIES

Votre enfant présente-t-il une ou plusieurs allergie(s) alimentaire(s) : Oui Non
Si oui, précisez laquelle/lesquelles :
Un PAI (protocole d'accueil individualisé) est-il mis en place ? Oui Non
Dans l'affirmative, merci de nous fournir, obligatoirement, une copie du protocole ainsi qu'une trousse d'urgence comprenant les médicaments nécessaires.

DIVERS

Repas sans porc : Oui Non
Acceptez-vous d'être contacté(e) :
Par sms : Oui Non / Par e-mail : Oui Non

REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

1 - Les inscriptions sont prises en compte pour toute l'année scolaire. Les modifications en cours d'année doivent être exceptionnelles et se faire via un nouveau bulletin d'inscription qui doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant la date d'effet de la modification souhaitée. A cet effet, les bulletins sont à retirer à la Mairie ou via notre site Internet www.cargese.corsica, rubrique mes démarches > école et cantine > la cantine > téléchargements.
2 - Le paiement se fait soit par **prélèvement bancaire**, soit par **télépaiement**, soit par **chèque**. Le formulaire de mandat de prélèvement SEPA est disponible sur demande à la Mairie. Les chèques sont libellés à l'ordre du Trésor public et adressés au **SGC d'Ajaccio, Immeuble Diamant, 1, Avenue Eugène Macchini, BP 114, 20177 AJACCIO Cedex 1**.
3 - En cas d'absence de paiement à la date fixée et/ou si l'enfant fait preuve d'une indiscipline grave ou récurrente, la Mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement ce dernier. Il est demandé aux parents d'informer la Mairie en cas d'absence de leur(s) enfant(s). Aucune absence de l'enfant signalée moins d'une semaine avant sa survenue ne donnera lieu à un remboursement.

Signature(s) du/des parent(s) précédée(s) de la date et de la mention « Lu et approuvé »